

Dispositif d'Alternance

(Pour chaque stage : conventions et rapports de stage
sont à remettre à Mme Murat)

Le stagiaire devra veiller à respecter les dates

En cas d'absence : le rapport de stage sera envoyé via Internet au professeur tuteur
et à Mme Murat pour vérification puis remis en main propre dès le retour afin de
faciliter la correction, au tuteur.

1^{ème} stage : du 13 octobre au 17 octobre 2025

Rendre la convention jusqu'au vendredi 3 octobre. DERNIER DELAI

Brouillon du rapport de stage à rendre **semaine du 3 novembre**

Rapport de stage définitif à rendre **semaine du 17 novembre**

**Jours précisés à la
rentrée, en fonction
des emplois du temps**

2^{ème} stage : du 01 décembre au 05 décembre 2025

Rendre la convention jusqu'au vendredi 21 novembre. DERNIER DELAI

Brouillon du rapport de stage à rendre la **semaine du 12 décembre**

Rapport de stage définitif à rendre la **semaine du 05 janvier**

**Jours précisés à la
rentrée, en fonction
des emplois du temps**

3^{ème} stage : du 02 février au 06 février 2026

Rendre la convention jusqu'au vendredi 23 janvier. DERNIER DELAI

Brouillon du rapport de stage à rendre la **semaine du 23 février**

Rapport de stage définitif à rendre la **semaine du 09 mars**

**Jours précisés à la
rentrée, en fonction
des emplois du temps**

4^{ème} stage : du 30 mars au 03 avril 2026

Rendre la convention jusqu'au vendredi 20 mars. DERNIER DELAI

Brouillon du rapport de stage à rendre la **semaine du 20 avril**

Rapport de stage définitif à rendre la **semaine du 04 mai**

**Jours précisés à la
rentrée, en fonction
des emplois du temps**

5^{ème} stage (**pour les 4^{èmes}**) : du 15 juin au 19 juin 2026

Rendre la convention jusqu'au vendredi 12 juin. DERNIER DELAI

"Rapport de stage" définitif à rendre (pas de brouillon) le jour de l'oral